



Amis Lambrettistes et plus généralement amoureux de scooters anciens, notre rassemblement national a pour objectif de nous réunir pour un moment de complicité et de partage en jumelant la découverte de nos belles régions de France et la variété de leurs terroirs.

Cette année 2019 notre Club vous accueillera au **Camping CLAIRES RIVIERE à Villieu** où Christian et son équipe vont vous faire découvrir une partie des monts du Bugay et de la cité médiévale de PEROUJES, sans oublier la spécialité locale le vin pétillant CERDON.

REGLEMENT

Article 1: L'association Scooter Lambretta Club de France organise son rassemblement annuel du 30 mai au 2 juin 2019. Ce rassemblement nommé 9^{ème} Rassemblement National Lambretta comprend des balades sur routes ouvertes durant lesquelles toute notion de vitesse et compétition est exclue. Les parcours seront communiqués sur place par des plans donnés dans les sacs.

Article 2: Les inscriptions sont obligatoires auprès du Scooter Lambretta Club de France.

Article 3: Tous les participants, pilotes, passagers et accompagnateurs, s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que les consignes qui leur seront communiquées par l'équipe d'encadrement au fur et à mesure de l'avancement du programme. En tout état de cause, chaque participant devra se conformer aux règles du code de la route, notamment en ce qui concerne le port du casque, des gants, le respect des limitations de vitesses, la détention du permis de conduire en cours de validité, l'attestation d'assurance valide aux jours de la manifestation. Il appartiendra à chacun de veiller à modérer sa consommation d'alcool. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de contrôle et/ou d'accident résultant d'un comportement excessif ou irrespectueux d'un participant. Les participants devront veiller à ce que les pleins des véhicules soient faits avant le départ de chaque balade.

Article 4: L'organisateur déclare avoir souscrit une assurance obligatoire auprès de la compagnie ICC garantissant sa responsabilité civile et avoir fait les déclarations administratives auprès de la préfecture. L'organisation décline par ailleurs toute responsabilité en cas de panne, accident, dégradation ou vol.

Article 5: Le Scooter Lambretta Club de France se réserve le droit de modifier ou annuler la manifestation en cas d'incidents majeurs, accident, événement extérieur, bulletin météo d'alerte préfectorale. Les consignes de sécurité seront rappelées à chaque participant au point de rassemblement le jour de la sortie.

Article 6: Un véhicule d'assistance sera mis à disposition des participants. En cas de panne, le véhicule sera immédiatement pris en charge, les réparations seront faites lors de la pose ou au retour.

Article 7: Le participant autorisé à être pris en photo et accepte que son image soit diffusée sur les réseaux sociaux, site internet ou autres journaux (spécialisés, locaux ou nationaux). Le participant s'engage à n'attaquer et ne condamner ni le photographe, ni le réseau de diffusion et ni l'organisateur.

Article 8: Le refus de signer le règlement, sa non présentation avant le début de la manifestation et le non-respect d'un ou plusieurs des articles de celui-ci durant la manifestation, réserve le droit à l'organisateur d'interdire ou d'exclure tout participant de la manifestation sans aucun dédommagement de sa part.

Article 9: Plus aucun remboursement pour cause de désistement ne sera fait après le 1^{er} mai.

Bulletin d'inscription à la manifestation

A renvoyer au plus tard le **15 Avril 2019**

M et/ou Mme

Enfants

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone

Courriels

Scooter : marque-type-année

Date

Taille T-Shirt :

Signature de chaque participant.

Inscription forfaitaire à la manifestation :

Week End complet :

Adhérent ;

35 € X (nombre de personnes) = €

Non Adhérent ;

55 € X (nombre de personnes) = €

Enfants jusqu'à 16 ans **gratuit** 0 € X (nombre d'enfants) = 0 €

Prix par personne comprenant le sac cadeau, les repas et les soirées.

Réservation des soirées à l'unité:

Jeu de nuit: Entrée gratuite (nombre de personnes) = €

Vendredi soir :

20 € X (nombre de personnes) = €

Adhérent ;

35 € X (nombre de personnes) = €

Non Adhérent ;

(Repas + Soirée DJ EDDY) = €

Samedi soir :

20 € X (nombre de personnes) = €

Adhérent ;

35 € X (nombre de personnes) = €

Non Adhérent ;

(Soirée de gala, repas + DJ EDDY) **COSTUME VINTAGE OBLIGATOIRE**

Bulletin à compléter et à envoyer avec le chèque de règlement à :

SCOOTER LAMBRETTA CLUB de FRANCE

~~SCOOTER LAMBRETTA CLUB de FRANCE~~

voir Repas

Tél : (0033) ~~06 72 02 44 46~~ - Web : www.lambretta-france.com

Mail : contact.club@lambretta-france.com